



## Meubles dans la succession d'une maman logée à titre gratuit

Par **Grand Evelyne**, le **04/12/2016** à **11:24**

Bonjour,

Je logeais gratuitement ma maman chez moi jusqu'à son entrée dans une EHPAD. Elle vient de décéder. Le notaire me dit que l'état considère qu'une partie des meubles de ma maison lui appartient ce qui implique qu'une certaine somme sera déduite de la succession. Si cette somme paraît trop élevée un huissier viendra estimer mes meubles.

Pouvez-vous m'en dire plus ? Le fait que les factures des meubles soient à mon nom, puisque c'est moi qui les ai payées, sera-t'il pris en compte ?

Merci pour votre réponse.